

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29-015  
Séance du 29 mai 2024  
Date de convocation : 23 mai 2024  
Date d’affichage de la convocation : 23 mai 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s’est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	E	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	E	Laurence RAVEROT
Christian PRADIER	E	Gilbert BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	E	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	E	Aurore SAMIER
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	E	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 19  
Pouvoirs : 6  
Quorum : 14

**Objet** : COMMANDE PUBLIQUE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D’APPELS D’OFFRES A CARACTERE PERMANENT  
**Rapporteur** : Philippe BELAIR, quatrième Adjoint

Philippe BELAIR, quatrième Adjoint, expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales quant à la constitution de la commission d’appels d’offres : L’élection de la CAO repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les CAO sont composées, pour une commune de 3 500 habitants et plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission et cinq membres.

L’élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

L’élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l’assemblée délibérante décide « à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l’élection des membres de la CAO.

Cependant, « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement après l’affichage de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l’assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture, liste le cas échéant,  
001-210102620-20240529-2024-05-015-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Aussi, une seule liste ayant été présentée, il est donné lecture de la liste suivante :

- Titulaires :
- Madame Laurence RAVEROT
- Madame Aurore SAMIER
- Monsieur Franck GENILLON
- Monsieur Mustafa SARIKAYA
- Monsieur Jean-Claude PERON
  
- Suppléants :
- Monsieur Gilbert BARRIQUAND
- Monsieur Philippe BELAIR
- Monsieur René BERTRAND
- Monsieur Christian GUILLEMOT
- Madame Nadine CHAMARD-COQUAZ

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **De proclamer élus membres de la commission d'appel d'offres les élus suivants :**

- Titulaires :
- Madame Laurence RAVEROT
- Madame Aurore SAMIER
- Monsieur Franck GENILLON
- Monsieur Mustafa SARIKAYA
- Monsieur Jean-Claude PERON
  
- Suppléants :
- Monsieur Gilbert BARRIQUAND
- Monsieur Philippe BELAIR
- Monsieur René BERTRAND
- Monsieur Christian GUILLEMOT
- Madame Nadine CHAMARD-COQUAZ

- **De constater que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

La Maire

Reçue en Préfecture le :

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240529-2024-05-015-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2024